



Commune des  
Ponts-de-Martel

## Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du jeudi 3 novembre 2016, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Vincent Robert, Président.

**Monsieur le Président Vincent Robert** ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, ainsi que de 26 Conseillers généraux.

Absent excusé  
Jean-Marc Robert

Absent non excusé  
-

A l'occasion de cette première séance extraordinaire de la législature 2016-2020, **Monsieur le Président Vincent Robert** remercie chacun pour son dévouement et son engagement pour la commune. Cette nouvelle année politique promet d'être riche d'objets à débattre, à l'instar des projets abordés ce soir qui s'annoncent être une mise en bouche au vue de l'ampleur des travaux à venir. Monsieur le Président Vincent Robert souhaite à tous de vifs débats, constructifs, objectifs, mais surtout dans le respect des institutions et bien plus encore dans le respect des personnes qui s'exprimeront lors des soirées et ce, quelque soient leurs opinions.

**Monsieur le Président Vincent Robert** constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2016,
2. Procès-verbal de la séance constitutive du 30 juin 2016,
3. Demande d'un crédit de fr. 350'000.- permettant de créer un trottoir au haut de la Grande rue,
4. Demande d'un crédit de fr. 1'170'000.- permettant d'exécuter la première phase des travaux liés au Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE),
5. Demande de modifications du règlement général de commune touchant au fonctionnement du bureau du Conseil communal, aux aspects financiers, à la notion de destitution, aux motions populaires et aux commissions du Conseil communal.

### **1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2016**

**Monsieur le Président Vincent Robert** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 25 voix.

## **2. Procès-verbal de la séance constitutive du 30 juin 2016**

---

**Monsieur le Président Vincent Robert** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 25 voix.

## **3. Demande d'un crédit de fr. 350'000.- permettant de créer un trottoir au haut de la Grande rue**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Vincent Robert** ouvre la discussion générale.

**Madame Dominique Maire** indique que le Parti socialiste et libre trouve que cette demande de crédit tombe à point nommé et est nécessaire. Comme le dit le rapport, il s'agit d'un souhait de la population. Ce parti salue l'efficacité et l'élan du nouveau Conseil communal qui après l'acceptation du crédit sur l'étude de faisabilité de la réfection de la Grande rue, le 27 octobre 2015, propose déjà ce projet au Conseil général. Il est temps d'aller de l'avant, raison pour laquelle le Parti socialiste et libre acceptera cet investissement qui sera visible et qui est indispensable à la sécurité des piétons et encourage la mobilité douce.

**Monsieur Loïc Perrin** indique que le Parti démocratique indépendant ne va pas s'opposer à cette demande qui se demande toutefois s'il est nécessaire de limiter la vitesse d'une partie de la Grande rue à 40 km/h. Ce parti trouve bien d'améliorer la sécurité des piétons, mais il ne faut pas négliger la sécurité du trafic.

Pour répondre à la question du 40 km/h, **Monsieur Didier Barth** indique que vu l'étroitesse des lieux et les gabarits des routes, si l'idée est d'avoir un trottoir non franchissable, ce qui est un souhait du Conseil communal par rapport à l'option du trottoir franchissable qui donne moins de sécurité aux piétons, il est obligatoire de réduire la vitesse à 40 km/h vu le gabarit de la route à ces endroits-là.

**Monsieur Jean-Paul Cruchaud** indique que le Parti libéral-radical se rend bien compte qu'une commune a des dossiers à gérer faciles et d'autres compliqués et certains très compliqués. Il estime que les Conseillers communaux successifs et les membres de la Commission trafic et sécurité qui se sont succédés depuis joliment une vingtaine d'années voire plus sur ce dossier peuvent en témoigner largement. Il estime aussi assez exceptionnel de voter un crédit d'un montant pareil qui ne figure pas à l'échéancier des investissements de manière clairement définie et qu'il ne soit pas apparu de manière répétitive avant de le voter. En termes d'investissement global, concernant les deux crédits que le Conseil général a à voter ce soir, Monsieur Jean-Paul Cruchaud relève qu'il ne s'en est pas voté un seul de cette importance durant la précédente législature. Le dernier investissement qui représentait un montant pareil était sauf erreur celui de l'aménagement du quartier des Prises. Il s'agit du bon moment pour la commune pour emprunter de l'argent, la situation financière de la commune est saine grâce à la gestion rigoureuse qui a été faite ces dernières années. Il ne faut néanmoins pas perdre de vue que la marge de manœuvre financière à venir, avec les échéances qui sont présentées au Conseil général, va devenir extrêmement faible voire inexistante. A terme, ce n'est pas inimaginable, une fois peut-être, de augmenter notre coefficient fiscal.

A titre personnel, Monsieur Jean-Paul Cruchaud espère que cet aménagement, qui est effectivement attendu depuis très longtemps par la population, dans un tronçon qui n'a pas connu d'accident grave ces 25 dernières années, ne deviendra pas, de par ces transformations, une zone

accidentogène. Monsieur Jean-Paul Cruchaud pense en particulier aux acteurs du transport routier qui sont systématiquement oubliés dans toutes les nouvelles modifications. Il en veut pour preuve la dernière modification très récente du giratoire du bas du Reymond où il est très compliqué pour un camion d'une certaine longueur de traverser ces édifices. C'est quelque chose qui doit toucher les autorités communales plus particulièrement en tant que zone périphérique qui, sans le transport routier, pourrait avoir de grosses difficultés à survivre.

**Monsieur Didier Barth** précise que l'investissement relatif à la création d'un trottoir au haut de la Grande rue figure dans l'échéancier des investissements depuis 2014 pour un montant de fr. 300'000.-.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 25 voix.

#### **4. Demande d'un crédit de fr. 1'170'000.- permettant d'exécuter la première phase des travaux liés au Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE)**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Vincent Robert** ouvre la discussion générale.

**Madame Sylviane Barth** indique que le Parti socialiste et libre est favorable à cette demande de crédit et est d'accord avec le Conseil communal sur le fait qu'il ne faut pas se précipiter dans l'exécution de la totalité des travaux, mais qu'il est important de débiter ce grand chantier. Cette somme peu paraître monstrueuse pour une si petite longueur faite, mais notre commune n'a pas le choix de remplacer ses tuyaux qui sont sous les routes. Le projet n°3 qui est proposé par le Conseil communal, de réaliser les travaux par petits tronçons, est aussi pour le Parti socialiste et libre la meilleure solution, ce qui permet de garder une marge de manœuvre financière pour d'autres investissements prévus ou imprévus. Le point négatif de cette option est le dimensionnement de la station d'épuration qui ne pourra pas être précis, mais le Parti socialiste et libre espère que, suivant l'avancée des travaux, ce dimensionnement pourra être fait au plus juste.

**Monsieur Pascal Humbert-Droz** indique que le Parti libéral-radical a pris connaissance de ce rapport qui paraît être une suite logique aux mesures à prendre concernant ce Plan général d'évacuation des eaux. En plus, les canalisations du village ne sont plus toutes jeunes. Le projet dans son ensemble représente un investissement colossal. Le Parti libéral-radical rejoint l'avis du Conseil communal qui propose de sectionner ce lourd investissement. Cette première partie permettra de montrer au canton que la commune se préoccupe tout de même de mettre en place des mesures qui avaient été demandées par l'Office fédéral de l'environnement en 1996. C'est une façon de ménager la chèvre et le chou comme l'a suggéré Monsieur Yvan Monard lors de la séance de préparation du PLR. Néanmoins, le Parti libéral-radical souhaite que les prochaines demandes de crédit, pour les étapes suivantes de ce projet, soient les plus espacées possibles pour que l'endettement de la commune reste raisonnable. Il espère également que la réalisation de ces travaux ne se chevauche pas avec celle du trottoir car les usagers de la route, ainsi que les villageois, risquent déjà d'importantes nuisances avec un seul chantier. Le Parti libéral-radical soutiendra ce projet en acceptant cette demande de crédit.

**Monsieur Laurent Jeanneret** indique que le Parti démocratique indépendant accepte ce projet tel qu'il est présenté et remercie le Conseil communal de mettre en œuvre ces gros travaux pour les prochaines années; il est juste regrettable qu'il faille prévoir d'augmenter le prix de l'eau potable et des eaux usées.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 25 voix.

## **5. Demande de modifications du règlement général de commune touchant au fonctionnement du bureau du Conseil communal, aux aspects financiers, à la notion de destitution, aux motions populaires et aux commissions du Conseil communal**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Vincent Robert** ouvre la discussion générale.

**Madame Aline Botteron** indique que lors de sa séance de groupe, les Conseillers communaux du Parti libéral-radical ont expliqué les divers points importants des modifications du Règlement général de commune. Il a été relevé que bien des points ont été supprimés, notamment au sujet des décisions financières, ceux-ci étant dorénavant dans le Règlement des finances. Il était aussi agréable d'entendre, en ce qui concerne la présidence tournante, que ce règlement gardait une certaine souplesse et que si un Conseiller ou une Conseillère communal-le se sentait pousser des ailes pour tenir un tel mandat plus qu'un an, le règlement l'autorisait. De plus, le Parti libéral-radical a été ravi des retours des Conseillers communaux concernant le bon déroulement et la bonne ambiance des séances du Conseil communal, ainsi que la disponibilité, les compétences et l'excellente collaboration de l'administrateur.

**Monsieur Cédric Jacot** indique que le Parti socialiste et libre a attentivement lu et pris connaissance de ces demandes de modification du Règlement général de commune. Il salue l'introduction de la liberté du choix de fonctionnement de la présidence tout comme l'équité de reconnaissance vis-à-vis des Conseillères et Conseillers communaux. Dans un autre registre, l'ajout de la possibilité de destitution et de la réalisation de motions populaires semble à ce parti tout à fait raisonnable. Concernant les modifications apportées aux commissions, le groupe en a également pris bonne note. Afin d'améliorer leur lisibilité et leur transparence, le Parti socialiste et libre propose qu'une liste des personnes impliquées dans chaque commission soit mise à disposition de tout un chacun et accessible sur le site internet de la commune (pour référence, la commune de La Brévine le fait très bien). Enfin, ce groupe espère que la suppression de la Commission du chômage et de l'action sociale ne freine en aucun cas l'implication et l'investissement de notre commune, en particulier de la Conseillère communale en charge de ce domaine, dans le soutien et l'accompagnement, ceci à notre échelle, des personnes qui en bénéficient. Monsieur Cédric Jacot remercie chacun pour son attention et la prise en compte des remarques du Parti socialiste et libre.

Suite à l'intervention de Monsieur Cédric Jacot, **Madame Brigitta Gutmann** aimerait ajouter un point qui concerne la forme du Règlement général de commune, en tant que femme et linguiste. Les collectivités publiques ont le mandat constitutionnel de pourvoir à l'égalité de droit entre les femmes et les hommes. Parmi les outils permettant d'accéder à cette égalité figure le langage. Il faut, dès le départ, penser que tout document, que ce soit une loi ou un règlement, s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Toute personne doit se sentir concernée par le texte. On n'atteint pas toujours cet objectif en mentionnant une clause épïcène au début d'un document car il est rare qu'un règlement soit lu du début à la fin comme un roman. On se rapporte le plus souvent à un ou plusieurs paragraphes isolés. Comme la reformulation d'un règlement général en langage épïcène ne se fait pas en quelques minutes dans une séance, Madame Brigitta Gutmann demande que cette tâche soit prise en considération lors de futures révisions du règlement général. Par contre, elle propose de modifier l'article 1.5, alinéa 1, du Règlement général de commune par « les Suissesses et les Suisses » au lieu de « les Suisses et les Suisses ».

**Madame Silvia Robert** indique que le Parti démocratique indépendant approuve et se réjouit des modifications et surtout des mises à jour du Règlement général de commune. En effet, comme les choses évoluent, il était bien de se pencher là-dessus. Ce groupe invite le Conseil général à voter l'arrêté correspondant.

**Monsieur le Président Vincent Robert** constate que la demande de Madame Brigitta Gutmann porte sur un article qui n'a pas subi de modification, c'est-à-dire qu'il ne figure pas dans la liste des articles modifiés cette fois-ci. Il pense alors qu'il n'y a pas de raison d'entrer en matière et demande à l'assemblée de voter si elle estime qu'il faille entrer en matière. Le Conseil général refuse d'entrer en matière par 5 voix pour, 15 voix contre et 5 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 25 voix.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** clos la séance à 20h25 en remerciant chacun de sa présence.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le président, La secrétaire,

Vincent Robert

Gaëlle Kammer